

**Concours : CAPES réservé**

**Section : Sciences économiques et sociales**

**Session 2018**

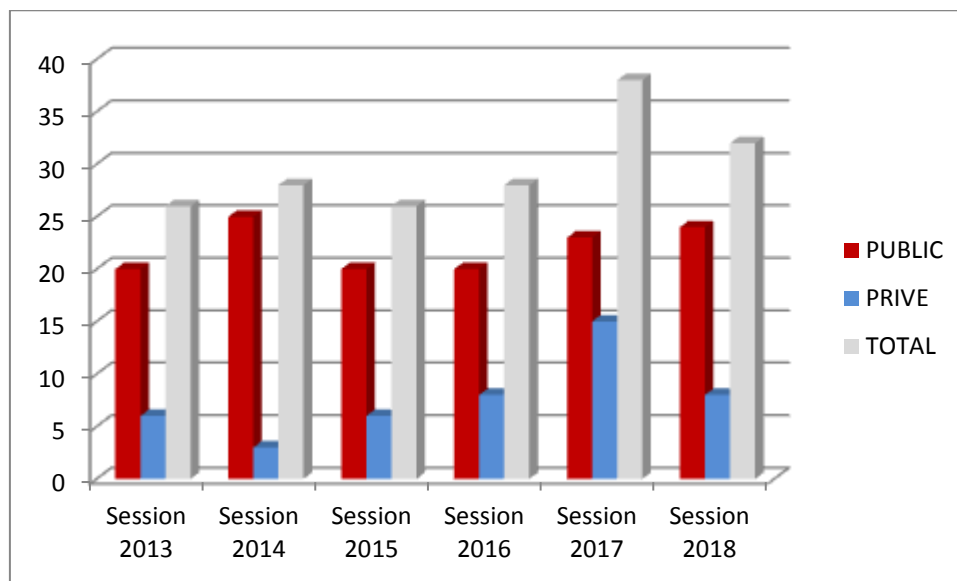
Rapport de jury présenté par :

Christophe LAVIALLE  
Président du jury

#### Introduction

**La session 2018 du concours réservé de Sciences économiques et sociales est la sixième session de ce concours. Le nombre de postes offerts était de 24 pour le CAPES, contre 23 en 2017, (20 en 2016 et en 2015, 25 en 2014, 20 en 2013) et de 8 pour le CAER (15 en 2017, 8 en 2016, 6 en 2015, 3 en 2014, 6 en 2013).**

#### *Postes offerts au concours*



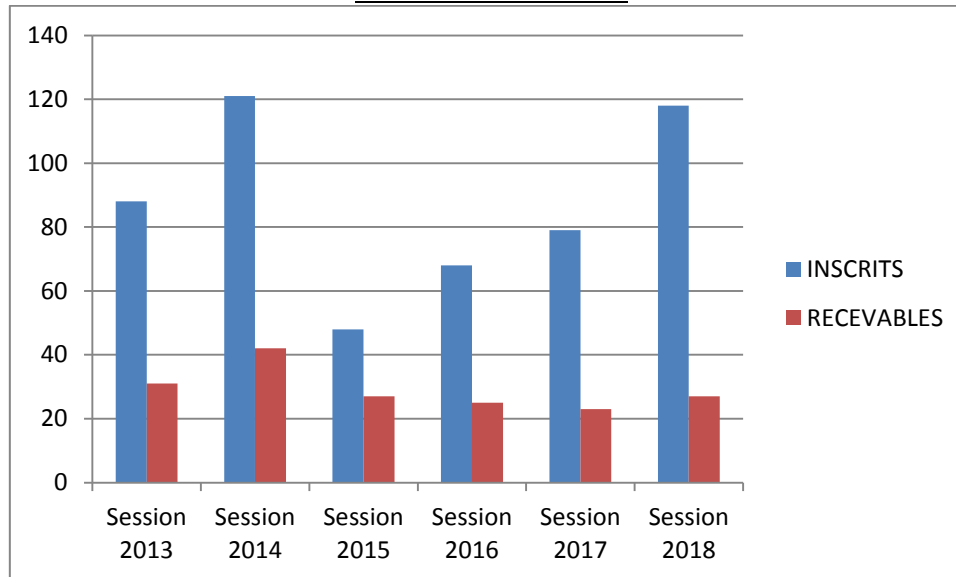
**86 candidats se sont inscrits au CAPES** (51 en 2017, 48 en 2016, 46 en 2015, 88 en 2014, 155 en 2013) **et 32 au CAER** (28 en 2017, 20 en 2016, 32 en 2015, 33 en 2014, 76 en 2013), mais sur ces 118 inscriptions (79 en 2017, 68 en 2016, 78 en 2015, 121 en 2014, 231 en 2013), **seulement 27 dossiers répondant aux critères ont été reçus (17 pour le CAPES et 10 pour le CAER).**

Si l'on analyse cet écart (27 dossiers reçus pour 118 inscrits), **on s'aperçoit que seuls 39 candidats ont envoyé effectivement un dossier : on a donc 39 candidats « présents » pour 118 inscrits** : 24 au CAPES et 15 au CAER. Sur ces 39 candidats, 12 ne remplissaient en fait pas les conditions requises pour pouvoir se présenter au concours réservé : c'était le cas de 7 candidats au CAPES et 5 au CAER. Il ne restait donc bien pour la phase d'admissibilité que 27 candidats, 17 candidats au CAPES et 10 au CAER.

Alors donc que l'option avait été prise de reconduire le concours (initialement prévu pour quatre ans), en reconstituant le vivier potentiel de candidats, si le nombre d'inscrits a retrouvé les niveaux des premières sessions, au final, le nombre de dossiers recevables continue de s'inscrire au niveau (bas) des trois dernières années (23 dossiers en 2017 dont 11 pour le CAPES et 12 pour le CAER ; 25 dossiers recevables en 2016 dont 15 pour le CAPES et 10 pour le CAER, 27 dossiers recevables en 2015 dont 11 pour le CAPES et 16 pour le CAER), et n'a pas retrouvé les niveaux des deux premières années du concours (42 dossiers recevables en 2014 dont 31 pour le CAPES et 11 pour le CAER, 114 dossiers recevables en 2013 dont 75 pour le CAPES et 39 pour le CAER).

**Au final, dès l'admissibilité, le concours n'est pas *a priori* sélectif : 27 candidats pour 32 postes (17 candidats pour 24 postes au CAPES ; 10 candidats pour 8 postes au CAER).**

#### *Inscrits et recevables*



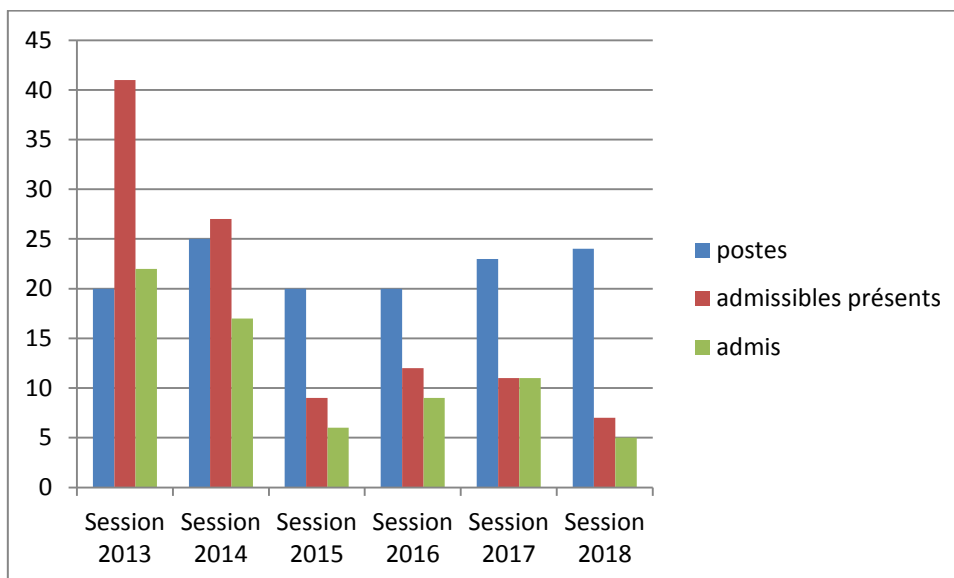
#### **Pour autant, les exigences du concours demeurent, à la fois sur l'admissibilité et l'admission.**

Sur l'admissibilité les dossiers RAEP doivent remplir des conditions minimales d'acceptabilité sur la forme comme sur le fond. Si ces conditions minimales ne sont pas remplies, les dossiers, même si la contrainte n'est pas saturée, ne sont pas déclarés admissibles. Cela a été le cas en 2018 où seuls 17 candidats (sur 27) ont été déclarés admissibles. On note en particulier que sur le concours du CAPES (public), seuls 7 candidats ont été admissibles. Pour mémoire, en 2017, 22 candidats sur 23 avaient été déclarés admissibles (11 au CAPES et 11 au CAER), comme en 2016 (22 admissibles, 13 au CAPES et 9 au CAER, pour 25 candidats), et donc à un niveau sensiblement identique à celui de 2015 (23 admissibles en 2015 dont 10 au CAPES et 13 au CAER pour 27 candidats), en recul par rapport aux deux premières années du concours (35 admissibles en 2014 dont 27 au CAPES et 8 au CAER, pour 42 candidats ; 57 admissibles en 2013 dont 44 au CAPES et 13 au CAER, pour 114 candidats).

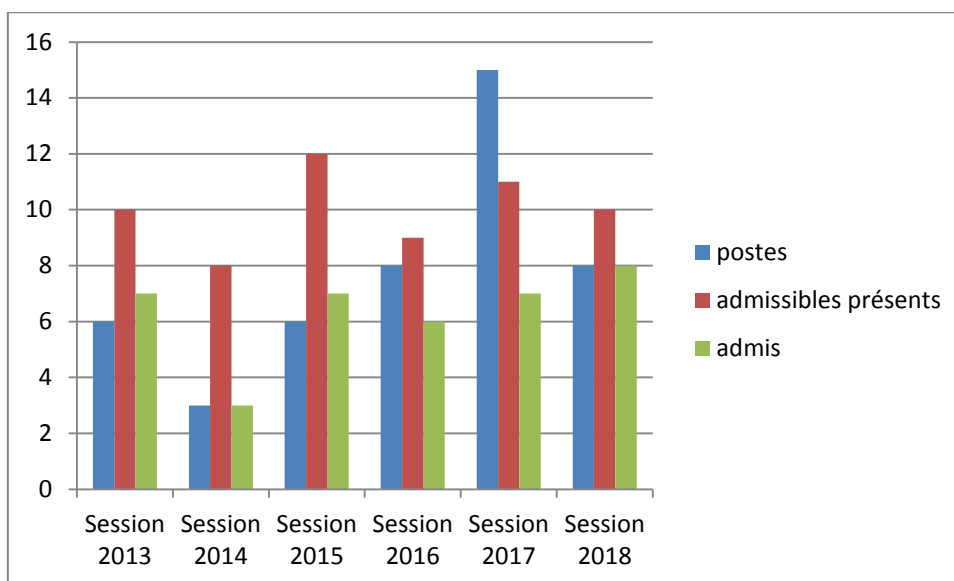
**Les 17 candidats admissibles se sont présentés à l'oral. Là encore, même si la contrainte était loin d'être saturée (17 candidats pour 32 postes), en l'occurrence pour le concours public (7 admissibles pour 24 postes), seuls 13 postes ont été pourvus (5 postes ont été pourvus au CAPES sur les 24 offerts ; les 8 postes offerts au CAER ont été pourvus).** Pour rappel, en 2017 18 postes avaient été pourvus (11 au CAPES et 7 au CAER) ; en 2016, 15 postes avaient été pourvus (9 au CAPES et 6 au CAER) ; en 2015, 12 postes (plus 1 en liste complémentaire) : 6 au CAPES et 6 plus un au CAER ; en 2014, 20 postes : 17 au CAPES et 3 au CAER et en 2013, 26 postes : 20 au CAPES et 6 au CAER.

**Les barres d'admission du CAPES et du CAER sont identiques : 10/20, comme en 2017 et 2016.** Pour rappel, en 2015, la barre d'admission du CAPES était de 10/20 (09/20 en 2014 et 11/20 en 2013) et celle du CAER était de 15/20 (14/20 en 2014 et 10/20 en 2013).

#### Admissibles et admis CAPES réservé



#### Admissibles et admis CAER réservé



#### Bilan CAPES réservé 2018

	Inscrits	Dossiers reçus	Dossiers répondant aux critères	Admissibles	Présents à l'admission	Nombre de postes	Reçus
CAPES	72	24	17	7	7	24	5
CAER	31	15	10	10	10	8	8
Total	103	39	27	17	17	32	13

Le jury attache beaucoup d'importance, tant pour le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des sciences économiques et sociales, à la clarté d'expression et à la capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les «ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation Nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2018 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, la vice-présidente, Madame Catherine Bruet, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de Sciences Economique et Sociales des académies de Lyon et Besançon, et la secrétaire du jury, Madame Sandrine Verdière, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale de Sciences Economique et Sociales de l'académie de Grenoble. Je remercie également chaleureusement Madame Laure Mouden, proviseure, Madame Caroline Lazzaro, proviseure adjointe et le personnel du lycée Toulouse-Lautrec de Toulouse qui ont accueilli les oraux avec beaucoup de disponibilité. Je remercie également les services de la direction des examens et concours de l'académie de Toulouse, et les surveillants et appariteurs mobilisés pour l'occasion. Je remercie enfin tout spécialement la gestionnaire du concours à la DGRH, Madame Priscilla Plateaux, pour ses compétences et son efficacité.

**Christophe LAVIALLE**

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Président du jury



#### 1 / EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury successifs conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

##### → Première partie du dossier

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer :

- ce qu'ont apporté la formation initiale et le parcours professionnel du candidat au regard des exigences du métier d'enseignant et plus spécifiquement de la fonction de professeur de Sciences économiques et sociales ;
- la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Dans cette première partie de l'épreuve, « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes* ».

**Le jury a tout d'abord été très sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers.** Les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents. Il est en effet essentiel que la présentation des dossiers RAEP soit purgée des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire, des lacunes syntaxiques, de manière à témoigner de l'engagement effectif dans la préparation du concours et dans la perception de ses enjeux.

**Sur le fond**, il est évidemment primordial que les dossiers soient suffisamment clairs pour que le jury puisse savoir quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement. Le jury recommande à cet effet aux candidats de penser à préciser les diplômes qu'ils ont obtenus, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quand exactement?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (organisation de voyages scolaires, participation à des instances administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Au-delà, **le jury valorise la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel** du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est en effet important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat. Elle revêt une double dimension:

- analytique, donc, consistant à croiser les apports de l'expérience professionnelle et les différentes missions confiées aux enseignants ;
- prospective car le candidat est invité à se projeter, au regard de son expérience, dans son métier de professeur de Sciences économiques et sociales en déclinant ses choix et ses motivations.

#### → Seconde partie du dossier

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés, tout en adoptant une démarche critique ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Dans cette seconde partie de l'épreuve, « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter* ».

Il s'agit par conséquent de présenter une séance ou une séquence de cours. Après avoir adopté une problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent être présents dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

La présentation de la séquence donne parfois davantage lieu à une dissertation qu'à la présentation d'une démarche pédagogique et didactique. Il est indispensable de mettre en évidence la diversité des activités avec les élèves et les raisons du choix des documents. Les prérequis doivent être présentés, les notions fondamentales définies et les mécanismes explicités avec rigueur.

#### Points forts et points faibles des dossiers RAEP

- Points forts :

- présentation soignée et format réglementaire respecté ;
- parcours professionnel bien exposé, déclinant de façon intéressante les motivations du candidat à devenir professeur de sciences économiques et sociales et se traduisant par une mise en relation pertinente entre le parcours réalisé et le métier d'enseignant auquel il se destine ;
- justification pertinente des choix didactiques et pédagogiques ;
- objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire conformes aux attentes des programmes officiels ;
- connaissances scientifiques maîtrisées et réelles aptitudes à la transposition didactique ;
- qualité et rigueur des contenus avec notamment la mobilisation de graphiques pertinents permettant d'illustrer les raisonnements ;
- capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés ;
- annexes bibliographiques diversifiées, mobilisables à la fois par les élèves et par le professeur.

- Points faibles :

- orthographe et syntaxe défailtantes ainsi qu'un manque de clarté dans l'expression ;
- absence de structuration entraînant une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse ;
- discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière précise dont le candidat procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme ;
- documents non adaptés au niveau des élèves concernés ;
- documents avec des sources imprécises ;
- présentation trop abstraite des notions et mécanismes évoqués, révélatrice de lacunes sur les fondamentaux et de connaissances scientifiques non maîtrisées ;
- séquences ne respectant pas les notions et les indications complémentaires traduisant ainsi une méconnaissance des programmes ;
- séquences exclusivement descriptives ne permettant pas d'appréhender ni d'évaluer les dimensions didactique et pédagogique ;
- annexes bibliographiques non exploitables, articles trop théoriques, références journalistiques partisans...
- reprises de séquences entières de manuels traduisant un réel manque d'investissement personnel dans l'élaboration du dossier.

## 2/ EPREUVE D'ADMISSION

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des différents candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

L'épreuve d'admission est une épreuve d'entretien avec le jury qui se déroule en deux temps. La durée de préparation est de trente minutes et la durée totale de l'épreuve de soixante minutes maximum.

Les 7 candidats du CAPES qui ont passé l'épreuve l'ont en moyenne moins bien réussie qu'en 2017 puisqu'ils ont obtenu une moyenne de 10,29/20 (contre 12,91/20 en 2017, et retrouvant les niveaux passés : 10,75 en 2016, 10,11/20 en 2015, 11/20 en 2014 et 10,5/20 en 2013), les notes s'échelonnant de 08/20 à 12/20. Nous l'avons dit : 5 candidats sur ces 7 ont été finalement admis. Les 10 candidats du CAER qui ont passé l'épreuve l'ont en moyenne mieux réussie, puisqu'ils ont obtenu une moyenne proche de 12,6 sur 20, similaire à celle de 2017 (12,64/20, contre 11,22 en 2016 ; 13,25/20 en 2015 ; 12,71/20 en 2014 et 11,2/20 en 2013). L'éventail des notes est plus large, et décalé vers le haut, puisqu'elles s'échelonnent de 9/20 à 19/20. Au total, seuls 8 des candidats admissibles au CAER ont, sur cette base, été admis (tous les postes ont été pourvus).

### ➔ Première partie de l'épreuve d'admission



La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP durant dix minutes maximum. Le candidat n'est pas autorisé à consulter son dossier durant son temps de préparation.

L'exposé du candidat est suivi d'un échange avec le jury de vingt minutes maximum ayant pour objectif de permettre au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier et de les mettre en perspective. Les premières questions portent sur la première partie du RAEP, les suivantes sur la seconde partie du RAEP.

Cette partie de l'épreuve a été bien réussie : les 7 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 6/10 contre 6,9/10 en 2017 ; 5,16/10 en 2016 ; 5,33/10 en 2015 ; 5,61/10 en 2014 et 5,65/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 5 à 7 et les 10 candidats du CAER, une moyenne de 7, proche de celle de 2017 (6,8/10, contre 5,44/10 en 2016 ; 6,66/10 en 2015 ; 6,71/10 en 2014 et 5,95/10 en 2013), les notes s'échelonnant, 5 à 10.

Il est important de souligner que l'exposé doit porter sur les deux parties du RAEP. Il s'agit de présenter son parcours professionnel puis d'exposer la séquence choisie.

Le jury conseille aux candidats de :

- ne pas oublier de présenter les deux parties du dossier et de veiller à un certain équilibre entre les deux présentations. Les candidats doivent en effet garder à l'esprit la nécessité de ne pas négliger la description de leur parcours : il leur faut faire retour sur leur formation initiale, leurs motivations pour l'enseignement, et ce avant d'aborder le commentaire de leur séquence pédagogique. Il est attendu des candidats qu'ils sachent clairement mettre en relation leur parcours et les enseignements dispensés en SES. A l'inverse, il ne faut pas que cette partie de l'épreuve soit déséquilibrée en faveur de la présentation de l'expérience professionnelle, au détriment de l'exposition de la séquence pédagogique, écourtée ;
- penser à préparer cette partie de l'épreuve en amont puisque le dossier RAEP n'est pas disponible le jour de l'oral ; le candidat peut ainsi disposer de la totalité de sa demi-heure de préparation pour travailler le sujet de la seconde partie de l'oral ;
- être attentif à la gestion du temps : prévoir une présentation de près de dix minutes (cinq minutes environ sur la présentation du parcours et de l'expérience professionnels, cinq minutes sur la séquence pédagogique) ;
- s'entraîner à présenter son RAEP sans note et sans support ;
- savoir utiliser de façon pertinente le tableau pour faire un plan, clarifier ses propos, noter le nom des auteurs cités, présenter des graphiques ;
- bien connaître les programmes d'enseignement ;
- maîtriser parfaitement les concepts et mécanismes de la séquence présentée dans leur RAEP ;
- répondre clairement et précisément aux questions du jury.

#### → Seconde partie de l'épreuve d'admission

La seconde partie de l'oral comporte un exposé, de dix minutes maximum, à partir d'un sujet qui a été choisi par le jury en fonction de l'expérience professionnelle du candidat, décrite dans son dossier RAEP. Il est demandé au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation qu'il a déjà dispensé. Le candidat réfléchit aux éléments de traitement de ce sujet durant les trente minutes de préparation. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, de vingt minutes maximum, portant d'abord sur l'exposé puis s'élargissant à l'autre dominante disciplinaire (sociologie/science politique quand le sujet est à dominante économie et économie quand le sujet est à dominante sociologie/science politique) ainsi que sur les conditions effectives d'exercice du métier.

Cette partie de l'épreuve a été moins bien réussie puisque les 7 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 4/10 (contre 6/10 en 2017 ; 5,58/10 en 2016 ; 4,78/10 en 2015 ; 5,39/10 en 2014 et 5/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 2 à 6 et les 10 candidats du CAER, une moyenne de 6 sur 10 (5,8/10 en 2017 ; 5,78/10 en 2016 ; 6,58/10 en 2015 ; 6/10 en 2014 et 5,25/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 2 à 9.

#### Sujets de cette session :

- Comment avez-vous traité la question suivante du **programme de première** : « le fonctionnement d'un marché concurrentiel »
- Comment avez-vous traité, en **classe de seconde** : « Comment devenons-nous des acteurs sociaux ? »
- Comment avez-vous traité, en **classe de terminale** « L'évolution des formes de solidarité selon Durkheim » ?
- Comment avez-vous traité l'indication complémentaire suivante du **Programme de seconde** : « Comment expliquer les différences de pratiques culturelles ? » ?
- Comment avez-vous traité **en classe de terminale** « On présentera les théories des classes et de la stratification sociale dans la tradition sociologique » ?
- Comment avez-vous traité **en classe de première** « Comment les réseaux sociaux fonctionnent-ils ? » ?
- Comment avez-vous traité, **en classe de terminale** : « on mettra en évidence la multiplicité des critères de différenciation sociale dans les sociétés post-industrielles »
- Comment avez-vous traité, en **classe de première** : « les réseaux sociaux constituent une forme spécifique de coordination entre acteurs et de sociabilité »
- Comment avez-vous traité, en **classe de terminale** : « le concept de classes sociales est-il toujours pertinent pour analyser la société française ? » ?
- Comment avez-vous traité **en classe de** : « Intérêts et limites du PIB »
- Comment avez-vous traité **en classe de seconde** : « Comment devient-on des acteurs sociaux ? » ?

- Comment avez-vous traité **en classe de première** : « Comment mesurer le niveau de délinquance ? »
- Comment avez-vous traité, **en classe de première** : on analysera la déviance comme le produit d'une suite d'interactions sociales»
- Comment avez-vous traité, **en classe de terminale, option SSP** : « Les répertoires de l'action politique »
- Comment avez-vous traité, **en classe de première** : « Comment la socialisation de l'enfant s'effectue-t-elle ? » ?
- Comment avez-vous traité **en classe de seconde** : « comment expliquer les différences de pratiques culturelles ? » ?
- Comment avez-vous traité **en classe de première** : « Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ? » ?

Les candidats ont généralement bien géré leur temps d'exposé, mais certains d'entre eux ont fait des exposés très courts (parfois moins de 5 minutes).

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien le contenu des programmes (notions et indications complémentaires), toutefois cette partie de l'épreuve révèle tout particulièrement des défaillances dans les connaissances scientifiques mais aussi le blocage de certains candidats face à des calculs simples. Au-delà de quelques lacunes inacceptables, le niveau scientifique moyen des candidats est convenable.

Le jury attend que les séquences présentées soient problématisées, structurées et replacées dans la progression générale indiquée dans les programmes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les candidats doivent :

- maîtriser les savoirs et savoir-faire contenus dans les programmes ; il n'est pas admissible que les contenus qui doivent être acquis par les élèves ne soient pas maîtrisés par les candidats ;
- être capable de définir avec rigueur les notions essentielles ;
- connaître les programmes d'enseignement ;
- définir rigoureusement les notions et concepts abordés ;
- être efficace dans les réponses, et éviter les longues digressions ;
- problématiser leur exposé et adopter une structure cohérente et équilibrée ;
- replacer la séquence dans une progression d'ensemble mais ne traiter que la partie du programme qui leur est demandée ;
- savoir faire preuve d'un recul critique lors du dialogue avec le jury ;
- utiliser le tableau.